

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le onze septembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 4 septembre 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 25

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS : M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. CHATAL Jean-Paul à Mme DESMOTS Isabelle- M. DAVID Guy à M. GUIHARD Alain- Mme DENIGOT Béatrice à Mme PHILIPPE Jocelyne- Mme PANHELLEUX Françoise à M. DAVID Gérard- M. TATTEVIN Frédéric à M. GERGAUD Henri

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2017D93 : Remplacement de Mme Cécile GICQUIAUX dans certaines instances (suppléances aux SIVU et Commission communautaire « Enfance-Jeunesse » d'Arc Sud Bretagne et en tant qu'élu référent Sécurité Routière + membre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS))

Suite à la démission du conseil municipal de Mme Cécile GICQUIAUX, il convient de pourvoir à son remplacement dans les instances suivantes :

- En tant que suppléante : au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), en tant que Référent(e) Sécurité Routière et dans la Commission communautaire « Enfance Jeunesse » d'Arc Sud Bretagne,
- En tant que membre : au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

L'assemblée est donc invitée à procéder à la désignation des délégués.

Le conseil municipal, après vote, désigne les délégués suivants :

SIVU de La Roche Bernard : Mme PHILIPPE Jocelyne est désignée à l'unanimité, déléguée suppléante

Sécurité Routière : M. GOMBAUD Jean-Paul est désigné à l'unanimité « Elu référent suppléant »

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Commission communautaire « Enfance Jeunesse » d'Arc Sud Bretagne : Mme GRUEL Nathalie est désignée à l'unanimité membre suppléante de cette commission

CCAS : Deux membres du conseil municipal se portent candidats : Mme Nathalie et M. PRAT Pierre.

Mme GRUEL Nathalie est désignée membre du CCAS par 19 voix contre 5 voix à M. PRAT Pierre et 1 bulletin blanc.

Cette délibération annule et remplace celle visée le 15/09/2017 sous le n°2017D79

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.